

Editorial des personnels régionaux janvier 2016

La CFDT première organisation syndicale en Rhône-Alpes et également présente en Auvergne.

Dans le cadre de l'union des régions, la CFDT sera à vos cotés sur l'ensemble du nouveau territoire.

La CFDT est un syndicat réformiste, indépendant. Elle dénonce le conservatisme et l'opposition systématique qui ne permettent pas l'évolution des rapports et des accords au sein des collectivités, des entreprises. Nous cherchons à préserver les acquis sociaux, tout en acceptant en responsabilité les changements induits par les transformations de notre société.

Au Conseil régional Rhône-Alpes, la CFDT a toujours œuvré dans la clarté et la transparence. Nous sommes le seul syndicat à avoir entamé une procédure au Tribunal administratif contre la Région Rhône-Alpes pour la sauvegarde d'un intérêt collectif.

Malgré plusieurs réunions avec l'administration des deux régions, nous constatons que les préoccupations que nous soulevons n'auront de réponses qu'au-delà des élections régionales à venir.

Actuellement, l'employeur n'a anticipé aucune négociation, tant et si bien que dès le 1^{er} janvier 2016, nous serons tous agents de la nouvelle région soumis à de nombreuses disparités : les régimes indemnitaires, le rythme de travail, l'action sociale, les critères d'avancement, les mobilités ...

La CFDT a également dénoncé le manque d'anticipation de l'employeur sur l'organisation fonctionnelle de la nouvelle région. En effet, le nouvel organigramme qui sera mis en place n'est toujours pas connu alors que nous savons qu'il aura un impact sur les agents des directions. On nous assure qu'aucune mobilité contrainte n'aura lieu mais d'ores et déjà de nouvelles affectations sont proposées aux agents du siège en Auvergne.

La CFDT s'engage à vous communiquer toutes les informations qui seront traitées au fur et à mesure dans les différents groupes de travail mis en place par l'employeur.

La CFDT a bien conscience que cette situation est source d'inquiétude.

Elle sera notamment vigilante sur la Qualité de vie, le bien-être au travail.

Notre principale priorité à l'orée de l'union des régions, reste la place et l'intérêt qui seront donnés à chaque agent de la nouvelle région.

Nous revendiquons une égalité de traitement (brut + prime) quel que soit votre secteur d'activité.



CFDT INTERCO Auvergne

Maison du Peuple
Place de la Liberté
63000 CLERMONT
FERRAND

interco63@interco.cfdt.fr

04 73 31 90 98
07 77 39 93 92



CFDT INTERCO Rhône-Alpes

Conseil régional
1 Esplanade F.
Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02

cfdt@rhonealpes.fr

04 26 73 55 59
06 32 23 93 12

Actuellement dans le cadre du dialogue social, la CFDT participe aux thématiques suivantes :

❖ **Les Régimes Indemnitaires à venir au regard de la loi Notre :**

La nouvelle région disposera de 2 ans pour ouvrir de nouvelles négociations sur le nouveau régime indemnitaire. Dans l'attente, les agents en place conservent, le bénéfice du RI qui leur était applicable.

Pour les nouveaux recrutés sur postes existants ; leur RI est celui applicable à l'emploi dans lequel ils sont affectés.

Pour les autres nouveaux recrutés ; aucun RI obligatoire pour l'instant.

La CFDT demande pour tous les agents dans chaque grade et emploi, l'alignement par le haut des régimes indemnitaires sans attendre le délai de 2 ans.

❖ **L'aide financière à la mutuelle santé et prévoyance :**

Dans le cadre de la nouvelle collectivité, la CFDT demande la mise en place de convention de participation prévoyance et une étude sur une convention de participation santé.

La CFDT qui a déjà négocié le contrat de groupe MNT sera très vigilante et force de propositions lors de l'élaboration des cahiers de charges.

Pour la CFDT il est impératif que chaque agent soit couvert par une mutuelle santé et prévoyance et qu'il perçoive l'aide financière de l'employeur comme le prévoit le décret du 8 novembre 2011.

❖ **L'action sociale :**

La CFDT demande une équité sur le versement de l'action sociale pour tous les agents territoriaux quelle que soit leur catégorie.

❖ **Le Temps de travail, mobilité, recrutement :**

Lors des réunions avec l'administration, la CFDT sera vigilante au rythme de travail des agents. La loi sur les 35h ne doit pas être détournée et permettre de lier la vie professionnelle avec la vie privée.

Nous discuterons en toute transparence sur les conditions de mobilité et de recrutement au sein de la collectivité.

Adhérer, c'est donner de la représentativité aux élus CFDT dans les instances.

Adhérer, c'est un engagement de chacun, pour agir pour tous.

Ensemble construisons demain



J'adhère à la CFDT, je retourne mon bulletin à :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....Tél.....

Bulletin à retourner à : **CFDT Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND.**
Ou par mail : interco63@interco.cfdt.fr